



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux**

Affaire suivie par :
Annie Ballarin
Olivier Lopez
Charles Moracchini
IA-IPR EVS

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 05 septembre 2023

Les inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire

à

Mesdames, Messieurs les professeurs documentalistes
et les conseillers principaux d'éducation

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR établissements et vie scolaire - année scolaire 2023-2024

Au seuil de cette nouvelle année scolaire, les IA-IPR établissements et vie scolaire ont à cœur de souhaiter à chacun une bonne rentrée ainsi qu'une bienvenue dans notre belle académie aux conseillers principaux d'éducation (CPE) et aux professeurs documentalistes, titulaires, contractuels et stagiaires qui rejoignent notre collectif.

Nous adressons plus particulièrement nos félicitations aux lauréats du CACPE et du CAPES de documentation, ainsi que nos encouragements aux stagiaires en établissement préparant ces concours. Chacun d'entre eux aura le bénéfice de l'accompagnement d'un tuteur ou d'un maître de stage en établissement. Nous remercions vivement les collègues qui ont accepté cette mission. Les équipes de direction et éducatives contribueront à - leur prise de fonction et au développement de leurs compétences professionnelles. Nous serons attentifs à cette réalité, car faire équipe, en établissement ou en réseau de spécialité, est une force propice à l'action dans un cadre sécurisé.

Notre équipe ne connaît pas d'évolution et demeure à vos côtés et à votre écoute.

Nous vous rappelons la répartition

- de nos missions :

Dossiers académiques relatifs aux professeurs documentalistes	Dossiers académiques relatifs aux conseillers principaux d'éducation
Annie BALLARIN - 06 23 35 82 59 - annie.ballarin@ac-clermont.fr	Charles MORACCHINI - 06 72 11 10 69 - charles.moracchini@ac-clermont.fr
Olivier LOPEZ - 06 18 52 05 39 - olivier.lopez@ac-clermont.fr	

- de l'accompagnement des territoires selon les bassins d'éducation et de formation :

	Annie BALLARIN	Olivier LOPEZ	Charles MORACCHINI
ALLIER	MONTLUCON	MOULINS	VICHY
CANTAL	AURILLAC-SAINT- FLOUR	MAURIAC	
HAUTE-LOIRE		HAUT ALLIER	LE PUY-EN-VELAY - YSSINGEAUX
PUY-DE- DOME	CLERMONT-CENTRE	CLERMONT-NORD /RIOM – COMBRAILLES/LIVRADOIS-FOREZ	CLERMONT- COURNON/ISSOIRE/THIERS

Dans nos responsabilités, nous sommes entourés d'une équipe experte :

- Documentation :

- o Muriel BRESSON, chargée de mission d'inspection et professeure référente disciplinaire académique (IAN) (Muriel.Bresson@ac-clermont.fr) ;
- o Valérie POYET, chargée de mission d'inspection (Valerie.Poyet@ac-clermont.fr) ;
- o Bérange LASHERMES, professeure formatrice académique (PFA) et interlocutrice académique pour le numérique (IAN) (Berangere.Lashermes@ac-clermont.fr) ;
- o Marion DUGENET, webmaster, (Marion.Dugenet@ac-clermont.fr) du site académique : (<https://pedagogie.ac-clermont.fr/disciplines/documentation/>).

... ainsi qu'une dizaine de professeurs documentalistes, issus de toute l'académie, représentant les collèges, les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels, au sein du pôle de compétences Documentation, espace de rencontres, d'échanges, de réflexions et de productions de ressources numériques. Au-delà, la dynamique de réseau professionnel est repose notamment sur les réunions de bassins et les « Profs docs cafés ». (<https://www.disciplines.ac-clermont.fr/documentation/actualites/zoom/prof-doc-cafe-un-espace-d-echange-en-distanciel/9e832d811f806eda8a6569ecad5e9732/>).

- CPE et vie scolaire :

- o **Chloé Reiniche**, CPE au collège Sancy-Artense de la Tour d'Auvergne, qui devient PFA (chloe.reiniche@ac-clermont.fr)
- o Jérôme FOURNIER, IAN et webmaster (jerome.fournier@ac-clermont.fr) du site académique : <https://pedagogie.ac-clermont.fr/caap-cpe/>
- o La communauté d'apprentissage académique (**CAAP**) des CPE, particulièrement active, regroupe une soixantaine de CPE. Nous vous encourageons à la rejoindre en vous signalant auprès de son responsable, Jérôme Fournier.

Les deux sites académiques des CPE (<https://pedagogie.ac-clermont.fr/caap-cpe>) et des professeurs documentalistes ont vocation, non seulement à vous proposer des ressources de différentes catégories et de diverses origines, mais également à valoriser l'initiative locale, l'innovation, l'expérimentation. N'hésitez donc pas à les alimenter, nos webmasters restent à votre écoute.

Les déplacements en établissement, quel qu'en soit le motif, sont pour nous l'occasion de riches échanges avec vous. Nous planifierons au cours de l'année, en concertation avec les 30 personnels concernés, les visites formelles des professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation éligibles à un rendez-vous de carrière, inscrit dans le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Rappelons que les rendez-vous de carrière se déroulent en deux temps, l'observation d'une situation professionnelle de votre choix suivie d'un entretien. Vous avez la possibilité de mettre à disposition les documents que vous estimerez utiles, relatifs à votre action, notamment votre implication dans la politique éducative et dans la politique documentaire. Nous serons sensibles au travail collaboratif que

vous construisez entre CPE et professeurs documentalistes, ainsi qu'avec les autres membres de la communauté éducative.

Pour tous, il est possible de prendre connaissance du plan académique de formation via l'intranet SELIA (https://selia.ac-clermont.fr/jcms/jcms/jcms2_28601/organisation-academique-et-metiers). La première phase d'inscription est ouverte jusqu'au 19 septembre pour les formations disciplinaires et transversales. Deux autres périodes d'inscription seront proposées (décembre 2023 et février 2024).

Les orientations et priorités nationales et académiques « unis pour l'École » : vous sont accessibles à travers les liens suivants :

- la circulaire de rentrée : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>
- les priorités ministérielles : <https://www.education.gouv.fr/media/157275/download>
- les priorités académiques : <https://www.ac-clermont.fr/media/41415/download>

Nous vous encourageons à prendre connaissance de ces documents et attirons votre attention sur quelques sujets qui sont au cœur de vos missions.

L'École offre un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels. Elle doit permettre à chaque élève de développer ses potentialités. L'organisation de l'espace scolaire et la gestion des élèves hors du temps de classe restent des fondements d'un climat scolaire favorable. Votre action s'inscrit dans ce cadre et dans le respect des missions définies dans les circulaires n°2015-139 du 10-8-2015 (CPE) et n° 2017-051 du 28-3-2017 (professeurs documentalistes). Elle porte une attention à l'accueil des collégiens, lycéens et étudiants, à la construction de leur parcours et à leur ouverture selon les objectifs et axes du projet stratégique académique 2023-2027 qui sera diffusé dès que possible.

Votre conseil et votre action ont place dans une participation active aux instances de concertation (conseil pédagogique, etc.). En synergie avec les apports des enseignements disciplinaires, vos missions et vos compétences constituent une véritable plus-value pour l'établissement et donnent une pleine légitimité à votre implication riche et diverse. C'est pourquoi leur visibilité, leur formalisation et leur explicitation sont nécessaires et au service de la politique de l'établissement. L'organisation, mais également la participation de la vie scolaire au volet éducatif du projet d'établissement, ainsi que la politique documentaire en sont des éléments socles à partager.

Votre engagement est également déterminant pour permettre aux élèves de construire un parcours personnel et citoyen dans le respect de soi, des autres et des valeurs de la République et pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Le Président de la République a souhaité, par le CNR Éducation, soutenir une « École qui se transforme » selon 4 quatre principes : réactivité, simplicité, confiance, accompagnement. Tout projet innovant irriguant ~~sur~~ l'établissement peut, par ce dispositif, prétendre à une aide financière s'il répond aux critères.

Les priorités nationales pour l'année scolaire :

Élever le niveau des élèves

C'est une finalité partagée du système éducatif visant l'acquisition des savoirs fondamentaux et l'organisation du cursus (nouvelle 6^e, stages de réussite de l'école au lycée, transformation

de la voie professionnelle ...). Vous pouvez toutefois aborder cet objectif par le biais de la généralisation du dispositif Devoirs faits en 6^e, par la préparation du Grand oral..., mais aussi par votre participation au développement d'une culture de l'orientation (découverte des métiers au collège de la 5^e à la 3^e, lutte contre le décrochage scolaire ...).

La lecture reste une priorité. Parmi les nombreuses possibilités (concours nationaux et locaux, jeunes en librairie ...), nous insistons sur l'engagement autour de la mise en œuvre du quart d'heure lecture et de l'opération « Tout le monde lit » du vendredi 20 octobre à 13h51. Une formation académique spécifique dédiée aux professeurs documentalistes vous est ouverte. Avec le déploiement de la certification Pix, les compétences numériques des élèves sont renforcées, évaluées et reconnues.

L'École des droits et des devoirs

Monsieur le ministre a rappelé l'importance de l'autorité, du respect du professeur et du CPE et des assistants d'éducation par les élèves. Les actions éducatives, la compréhension de la règle, la mise en place d'une justice restaurative sont des axes à approfondir dans une logique d'alliance éducative et de co-éducation avec les parents.

Les axes de travail et d'attention sont multiples :

- L'actualité prouve que la promotion et la protection des valeurs de la République et du principe de laïcité ne sont jamais acquis. La note de service du 31 août vient préciser et renforcer l'article L. 141-5-1 du Code de l'éducation. Sa mise en application, sous l'autorité du chef d'établissement, est partie prenante de la construction de la citoyenneté et du vivre ensemble. Cette note de service prévoit un accompagnement académique, notamment par l'équipe valeur de la République, avec l'obligation d'un signalement systématique via l'application Faits établissement (Cf. circulaire académique de rentrée sécurité 2023).
- La Lutte contre le harcèlement est érigée en priorité absolue. Elle s'intensifie avec la généralisation du programme pHARE dans tous les établissements. Un protocole de traitement, disponible sur la plateforme dédiée, est à appliquer systématiquement. Il distingue intimidation et harcèlement (délit pénal puni par la loi) et exige une traçabilité de tout ce qui a été fait. Votre participation est possible de diverses façons (équipe ressource, coordinateur harcèlement en collège, formation des élèves ambassadeurs, sensibilisation des familles, animations de temps forts du programme et d'heures d'apprentissage annuelles pour les élèves). Les formations académiques à ce programme se poursuivent notamment pour les lycées.
- La lutte contre toutes les discriminations : Parmi les propositions de rentrée, on notera la visite obligatoire d'un lieu de mémoire et d'histoire organisée au cours de la scolarité. De même, l'engagement des établissements dans le label Égalité filles-garçons est fortement encouragé avec une attention donnée à la lutte contre le harcèlement LGBTphobe.

La prise en compte de la ou des vulnérabilités accroît les engagements de chacun dans le déploiement de l'École inclusive, en lien étroit et direct avec les familles. Ainsi, les équipes ont à disposition le livret numérique qui vise à faciliter la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations, dès l'identification d'un besoin, en concertation avec la MDPH.

Une École qui rend heureux et qui émancipe

La sécurité des élèves s'entend au sens large. La démarche École promotrice de santé est à favoriser afin de développer un environnement protecteur et des habitudes favorables à la

santé. Elle s'appuie sur le développement ou le renforcement des compétences psychosociales, fondamentale pour améliorer les relations à soi et aux autres. Enjeu important à la suite de la crise sanitaire, trois mesures sont annoncées pour agir en faveur de la santé mentale : la mise en place d'un protocole, la formation au secourisme en santé mentale (notamment pour les personnels de vie scolaire), la promotion du 31 14. De plus, la mise en œuvre effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle se traduit cette année par un programme, le déploiement d'un plan de formation et de nouvelles ressources pour favoriser des comportements responsables et construire une culture de l'égalité et du respect mutuel.

La culture participe du bonheur de chacun et fédère la communauté. Pour y répondre, la part collective du Pass Culture est étendue aux élèves de 6e et de 5e. C'est un levier intéressant pour la réalisation d'actions en collaboration avec les équipes pédagogiques. L'année à venir nous mènera aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. C'est une formidable occasion de mener des projets pédagogiques et sportifs en complément du renforcement de la pratique sportive (dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne...).

Émanciper les élèves, c'est leur donner les outils d'une réflexion propre et éclairée et les aider à développer un esprit critique. Le Plan national d'éducation aux médias et à l'information propose des pistes diversifiées (web-radio, lutte contre les fake-news...) avec l'appui des compétences du CLEMI. La rentrée est l'occasion de faire vivre la démocratie collégienne et lycéenne pour laquelle appliquer la pensée Design permet un renouvellement et l'engagement plus important de tous. Un label Classes et Lycées engagés voit le jour pour reconnaître les actions pédagogiques autour de l'engagement en classe de 2de et de première année de CAP (projet annuel proposant des contenus et initiatives liées à la défense et mémoire, sport et Jeux olympiques et paralympiques, environnement, résilience et prévention des risques). La promotion de l'engagement a pour point d'orgue ~~la~~ une semaine dédiée du 18 septembre au 7 octobre 2023 mais aussi le développement du SNU à titre individuel. De plus le dispositif du Parlement des enfants est étendu aux élèves de 6e.

Ces ambitions trouvent une cohérence dans le développement des quatre parcours éducatifs. Cohérence, clarté, cadre, complémentarité, progressivité doivent être au cœur de leur formalisation (communication aux familles).

Pour conclure, nous réitérons nos souhaits pour une année scolaire dynamique et créative, et nous vous assurons de notre confiance et de notre soutien.

Annie BALLARIN, Oliver LOPEZ, Charles MORACCHINI
IA-IPR établissements et vie scolaire